

A l'attention de Mme Catherine Naughton, Directrice de l'EDF

Nos références : 2018 - VDE

<u>Votre correspondant : Véronique Duchenne</u>

Objet: Réglementation Rail

Madame la Directrice, Chère Catherine,

Nous souhaitons revenir sur une demande de sensibilisation parlementaire de l'EDF concernant la liste de priorités dans le dossier « Rail »http://www.edf-feph.org/newsroom/news/rail-passengers-rights-meps-discuss-amendments-25-april.

Le BDF partage très largement ces priorités . Il souhaiterait néanmoins nuancer le point 3 de la liste, à savoir : *Many disabilities are invisible.*Passengers with disabilities should be treated with dignity and respect; they should never be asked to 'prove' they have a disability.

Dans l'état actuel de l'environnement, une grande majorité de biens et services ne sont naturellement pas accessibles aux personnes handicapées et c'est bien évidemment une très grande source de regrets et de frustrations. Dans l'attente d'un environnement plus accessible, auquel nous travaillons tous à nos niveaux d'influence respectifs, nous pensons qu'il est important que les personnes, qui ont véritablement besoin d'aménagements parce qu'elles sont handicapées, doivent pouvoir être assurées sur les possibilités d'accès lorsqu'elles existent. En même temps, il nous semble essentiel de visibiliser la personne handicapée pour autant qu'elle en exprime le souhait et parce que, sans cette visibilité, elle n'aurait pas accès aux biens et aux services comme les autres usagers.

Nous pensons qu'au stade actuel des choses, l'European Disability Card (EDC) est un compromis qui permet de faire le lien entre la reconnaissance de l'utilisateur, qui souhaite se faire connaître avec ses besoins précis, et l'offre de services (adaptés). La personne, qui le souhaite, peut présenter l'EDC pour accéder aux adaptations prévues (et ne doit bien évidemment plus prouver son handicap invisible).





Nous répétons bien que cette *EDC* doit permettre, pour une période transitoire et qui sera plus ou moins longue en fonction de l'évolution de la politique inclusive, aux personnes handicapées d'accéder à l'environnement. On peut comparer l'EDC à la carte de stationnement pour le véhicule : « pas de carte bleue, pas d'accès aux parkings réservés ».

Il est évident que le jour où notre environnement sera naturellement *Universal Design*, accessible à tous, cette *EDC* n'aura plus aucune de raison d'être. Mais dans l'entretemps, nous pensons qu'elle est utile pour identifier et répondre aux besoins de l'usager mais aussi pour gérer pacifiquement les relations entre les utilisateurs de l'environnement public, et enfin pour sensibiliser les prestataires des biens et des services aux besoins de chaque usager.

Nous vous remercions, Madame la Directrice, Chère Catherine, pour votre attention. Avec nos salutations les meilleures,

Gisèle MARLIERE Secrétaire générale Pierre GYSELINCK Président